

Monsieur le délégué régional,

Par votre courrier du 12 février, vous avez interpellé, dans le cadre des élections régionales, les candidat-e-s Europe Ecologie sur la téléphonie mobile. Nous avons le plaisir de vous transmettre nos réponses en PJ de ce courrier.

La France, par le décret du 3 mai 2002, fixe un seuil maximal d'exposition aux champs électromagnétiques des antennes entre 41 volts/mètre et 61 volts/mètre selon les technologies utilisées. Cette norme est particulièrement permissive en comparaison de celle de certains pays voisins du nôtre. Dans la région bruxelloise, à titre d'exemple, les seuils d'exposition ne doivent pas dépasser 3 volts/mètre et à Salzbourg en Autriche, ils sont limités à 0,6 volts/mètre.

Le gouvernement a le devoir de réviser la législation sur la téléphonie mobile et les antennes relais. L'application du principe de précaution doit être la priorité, notamment en abaissant à 0,6 volts/mètre le seuil maximum d'exposition aux ondes électromagnétiques, seuil en-dessous duquel les scientifiques n'ont pas relevé d'effet nocif pour la santé.

Restant à votre disposition, nous vous prions de recevoir nos sincères salutations.

Les candidat-e-s

Europe Ecologie
Questionnaire :

Vous engagez-vous à :

1. Faire en sorte qu'il n'y ait aucune antenne sur les lycées de votre région, à l'image de ce qui a déjà été fait dans la région Auvergne.
2. D'agir afin qu'aucune des installations situées sur le domaine régional n'expose un bâtiment sensible.

EE : En attendant l'application et la mise en œuvre du seuil d'exposition à 0,6 volts par mètre pour lequel les éluEs VertEs actuellement en cours de mandat et les candidatEs d'Europe Ecologie militent depuis de nombreuses années, nous nous engageons à décréter un moratoire sur toute nouvelle installation d'antenne sur et à proximité de bâtiments « sensibles » dont les lycées. Le cas des équipements accueillant du jeune public doit être examiné avec une attention particulière, et le niveau d'exposition aux ondes prioritairement réduit à proximité de ces bâtiments.

3. Plus généralement, sur le domaine public régional, nous vous invitons à faire en sorte que les antennes qui pourraient y être implantées respectent les conditions de vie et de santé des riverains. Cela suppose d'exiger que les opérateurs s'engagent à veiller à ce qu'aucun riverain ne soit exposé à plus de 0,6 V/m.

EE : A la suite de l'action constante et déterminée des éluEs VertEs de différentes collectivités en faveur de l'expérimentation du 0,6 V/m, les candidats d'Europe écologie continueront de se mobiliser pour que la Région use de toute son influence auprès des communes et de l'Etat pour généraliser ce seuil d'exposition des ondes électromagnétiques. La Région pourra notamment travailler à la rédaction d'une charte signée avec les communes du territoire et les opérateurs, afin d'encadrer le plus possible l'installation des antennes, de fixer un seuil d'exposition à 0,6 V/m et d'informer les riverains des futurs projets d'implantation d'antennes.

4. Vous engagez-vous à soutenir, en tant que membre des conseils d'administration des lycées, des mesures d'interdiction du portable au sein des établissements en accompagnant cette demande d'une proposition d'information à destination des adolescents sur les risques liés à un usage irraisonné du portable et sur les bons gestes à connaître pour en limiter les effets.

EE : Lors des conseils d'administration des lycées, les candidatEs d'Europe Ecologie inciteront les proviseurs à interdire l'utilisation du portable dans les établissements scolaires.

Par ailleurs, informer les adolescent-e-s des dangers de l'utilisation du portable (et surtout de manière intensive) est indispensable, d'autant plus que les jeunes sont plus sensibles aux ondes électromagnétiques que les adultes. Europe Ecologie s'engage à lancer des campagnes de communication et de prévention au sein des lycées franciliens (via des associations) afin de sensibiliser les jeunes sur les comportements à adopter pour un usage raisonné du téléphone portable.

5. Vous engagez-vous à ne pas installer le WiFi dans les établissements scolaires mais aussi plus généralement dans tous les lieux accueillant du public et, plus largement, dans tous les lieux où siègent, de façon prolongée, vos salariés. Les connexions filaires sont beaucoup plus neutres pour nos organismes et beaucoup plus efficaces.

EE : Europe écologie s'engage à privilégier l'utilisation des connexions filaires plutôt que le WiFi dans tous les équipements accueillants du public. Les candidats d'Europe Ecologie estiment également indispensable de remplacer le WiFi par des connexions filaires dans tous les bâtiments publics où les connexions sans fil sont déjà en place. La technologie filaire ne présente aucun danger pour la santé et est plus efficace.